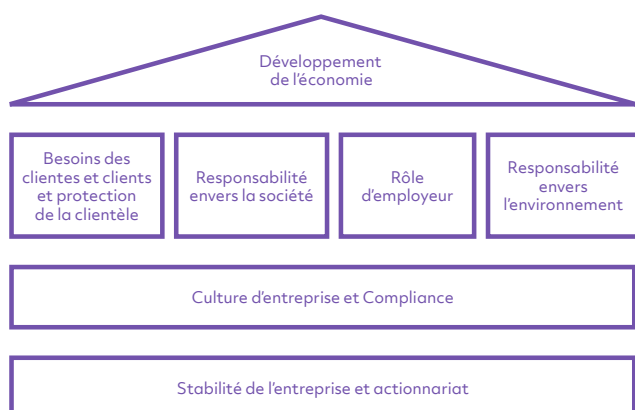


Politique de responsabilité de l'entreprise

Notre origine régionale fait de la responsabilité de l'entreprise et du développement durable des thèmes qui nous accompagnent depuis toujours et se reflètent par conséquent dans nos valeurs et notre culture. La continuité et le suivi des relations caractérisent à la fois notre modèle d'affaires et notre manière d'endosser notre rôle et d'exercer nos responsabilités dans la société et envers nos parties prenantes. La présente politique énonce les principes qui structurent notre conception.

Elle est par ailleurs en harmonie étroite avec notre code de conduite, lequel prescrit la façon d'incarner nos valeurs au quotidien par chacun de nos collaboratrices et collaborateurs.

La politique de responsabilité de l'entreprise a été élaborée en 2017, puis développée en 2019. Le conseil d'administration a approuvé la politique de responsabilité de l'entreprise le 11 février 2020. Elle s'applique de 2020 à 2024.



Thèmes

Nous avons ouvert le dialogue avec des représentantes et représentants triés sur le volet issus de nos parties prenantes en vue de mieux comprendre leur vision. Sur la base des points exprimés et discutés ont émergé sept sujets, qui reflètent pour ainsi dire notre conception de la responsabilité de l'entreprise.

Développement de l'économie

Valiant contribue activement au développement de l'économie et assume un rôle essentiel dans le cycle économique de sa zone d'activité. Notre démarche s'articule autour de nos fonctions-clés : recevoir de l'argent, le gérer soigneusement et le prêter. Nous finançons en particulier les petites et moyennes entreprises ainsi que la propriété du logement dans notre zone d'activité et soutenons ainsi l'économie réelle au niveau local.

Besoins des clientes et clients et protection de la clientèle

Valiant propose des prestations bancaires d'un seul tenant, simples et compréhensibles. Un conseil exemplaire et fiable vise également à nos yeux à informer en toute transparence la clientèle sur les risques et opportunités ainsi que la durabilité des produits financiers. Le choix du produit appartient en définitive à la cliente ou au client. Nous donnons à nos clientes et clients l'assurance que leurs valeurs patrimoniales, leur sphère privée et leurs données sont protégées.

Prendre au sérieux les besoins des clientes et clients et les protéger signifie également pour nous, tant dans la gestion de fortune que dans le conseil en placement qui s'inscrit dans le cadre de nos activités de conseil, de ne recommander que des produits dépourvus d'indemnité de distribution. Les conflits d'intérêts potentiels sont exposés en toute transparence à notre clientèle durant l'entretien-conseil. Ainsi, offrir à nos clientes et clients un conseil neutre et indépendant conformément à leur demande est notre préoccupation majeure. Dans les affaires dépourvues de conseil, les clientes et clients sont régulièrement informés de manière appropriée sur les fourchettes des indemnités éventuelles par catégorie de produits. Valiant s'assure par ailleurs, lors de l'octroi d'un crédit, que la cliente ou le client ne soit pas exposé à des risques financiers inconsidérés.

Nous voulons également offrir à notre clientèle la possibilité d'investir dans un avenir viable et dans le développement durable. C'est dans ce but que Valiant élargit l'éventail des produits de placement durables et des prestations de conseil. L'intégration des critères

ESG dans le processus d'investissement s'inscrit dans cette démarche. Nos propres fonds en actions et fonds en obligations bénéficient par ailleurs de la notation minimum « A » de MSCI, un prestataire spécialisé établi sur le marché. Pour la clientèle entreprise et commerciale, le financement de projets est examiné sous l'angle des questions environnementales et sociales controversées. L'opération est refusée en cas de non-respect de nos standards.

Responsabilité envers la société

Valiant est au premier chef un prestataire financier, dont les services doivent favoriser le fonctionnement de la société. Valiant contribue parallèlement à la création de valeur dans la zone de marché, par le paiement d'impôts, le versement de dividendes et de salaires, mais également en s'approvisionnant en produits et services locaux. Ainsi, plus de 90 % de nos achats de marchandises et de services proviennent de notre zone d'activité.

Nous encourageons par ailleurs les activités d'organisations tierces dans les domaines du sport, de la culture, du social, de l'écologie et de l'économie. Avec une enveloppe de près d'un million de francs, Valiant parvient à financer plus de 2000 engagements par année. De plus, nous soutenons les missions et le travail bénévole de nos collaboratrices et collaborateurs en faveur d'organismes d'utilité publique et de projets caritatifs dans les régions où nous sommes implantés. Nous contribuons au travers de ces actions au développement de la société dans notre zone d'activité.

Rôle d'employeur

Des collaboratrices et collaborateurs satisfaits et motivés forment le socle sur lequel s'appuie la réussite de l'entreprise. Ils sont le visage de Valiant et incarnent notre culture auprès de la clientèle et des partenaires commerciaux. Le principe de l'égalité de traitement et la promotion de l'égalité des chances sont une évidence pour Valiant. En tant qu'employeur, Valiant crée les conditions cadres requises, offre des conditions de travail modernes et une marge de manœuvre individuelle appropriée, ainsi qu'une rémunération conforme au marché. En matière de rémunération, Valiant s'assure régulièrement du respect

de l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes au moyen d'un instrument ad hoc de la Confédération. La valeur de tolérance en termes de différence salariale ne doit pas dépasser 5 %. Valiant met tout en œuvre pour augmenter la proportion de femmes au niveau des cadres et au sein de la direction. Une analyse des besoins liée au genre permet d'identifier des mesures ciblées. Des mesures comme l'acquisition de jours de vacances supplémentaires et des modèles de temps de travail flexible, ainsi que le droit pour tous les collaborateurs et collaboratrices, indépendamment de leur fonction, de réduire leur taux d'occupation à 80 % sont monnaie courante dans l'entreprise.

Valiant encourage individuellement ses collaboratrices et collaborateurs à poursuivre leur développement et leur formation continue afin d'acquérir les compétences et connaissances requises par leur travail actuel et de conserver toutes leurs chances à l'avenir sur le marché de l'emploi. En tant que maître d'apprentissage, Valiant aspire à offrir un engagement à ses jeunes talents au terme de leur formation dans l'entreprise. La poursuite de la relation de travail a été possible dans plus de 70 % des cas en moyenne ces dernières années.

La satisfaction et l'engagement des collaboratrices et collaborateurs sont analysés régulièrement et des mesures correspondantes sont prises.

Responsabilité envers l'environnement

Fidèle à sa culture d'entreprise, Valiant se montre respectueuse de l'environnement et poursuit l'objectif de réduire au maximum l'impact négatif de ses activités. Les émissions de gaz à effet de serre doivent être abaissées, l'efficacité énergétique des bâtiments optimisée et l'utilisation des transports publics pour l'ensemble de nos déplacements pendulaires et d'affaires privilégiée. Depuis 2016, Valiant établit un bilan exhaustif en termes d'empreinte carbone, conformément à la norme ISO 14064-1 et au Greenhouse Gas Protocol, qui présente en toute transparence les émissions de CO₂ de l'entreprise. Par conséquent, Valiant utilise le produit de la taxe sur le CO₂ redistribué par la Confédération pour améliorer l'efficacité énergétique de ses propres bâtiments et

les rendre plus respectueux du climat. Le recyclage des déchets fait évidemment partie des efforts consentis par Valiant en faveur de l'environnement. Ce faisant, Valiant contribue à la réalisation des objectifs climatiques helvétiques et internationaux. En donnant accès à des produits et à des prestations durables, Valiant soutient les efforts de sa clientèle visant à réduire son impact climatique et environnemental.

Culture d'entreprise et Compliance

Valiant incarne en interne et en externe une culture ouverte et basée sur le respect des valeurs. Un comportement correspondant est capital pour Valiant, car l'activité bancaire repose sur la confiance mutuelle. Le respect des dispositions légales, réglementaires et internes, des normes spécifiques au marché et des standards de l'Association suisse des banquiers ainsi que de notre code de conduite forme un socle solide. Dans le domaine de la Corporate Governance, Valiant s'aligne sur le Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance d'économiesuisse. Notre activité commerciale est focalisée sur la Suisse. Nous proposons cependant également des solutions à des personnes à l'étranger, qui ont un rapport direct avec notre zone d'activité. Dans nos activités commerciales, nous respectons les droits humains et attendons de nos partenaires d'affaires qu'ils fassent de même.

Stabilité de l'entreprise et actionariat

Une assise financière solide constitue pour Valiant une des conditions cardinales pour affronter l'avenir avec succès. En font partie une robuste dotation en capitaux propres et une croissance à long terme rentable, de même que l'application rigoureuse d'une politique de risque prudente. En tant qu'établissement bancaire indépendant, Valiant soigne les relations avec un actionariat très diversifié. Valiant est en grande partie détenue par des actionnaires de la zone d'activité. Cela dit, Valiant aspire à augmenter la proportion d'investisseurs institutionnels au sein de son actionariat, afin d'obtenir une structure stable et orientée vers le long terme.

Dialogue avec les parties prenantes et rapport de gestion

Nos parties prenantes et groupes d'intérêts les plus importants sont les clientes et clients, les collaboratrices et collaborateurs, les actionnaires ainsi que la société et l'environnement, conformément à notre conception de la responsabilité de l'entreprise. Nous entretenons un dialogue régulier avec nos parties prenantes afin de cerner leurs attentes et de nous développer en conséquence. Valiant fait état, dans le rapport de gestion, des activités et des progrès liés à la responsabilité de l'entreprise.

Rôles et responsabilités

Le pilotage de la responsabilité de l'entreprise et la définition d'objectifs incombent au conseil d'administration. Il approuve la présente politique et les rapports réguliers publiés dans le cadre du rapport de gestion. Il se consacre au moins une fois par année à l'analyse de la responsabilité de l'entreprise. A l'échelon du comité de direction, la responsabilité est assumée par le CEO. Les activités sur mandat du conseil d'administration et du comité de direction sont coordonnées par le secrétariat général.

Nos critères en un coup d'œil



Nous intégrons les critères ESG dans notre processus d'investissement, nous appliquons des critères d'exclusion dans les financements pour la clientèle entreprise et commerciale et élargissons notre offre de produits de placement durables et l'éventail de nos prestations.



Nous nous approvisionnons en marchandises et services à plus de 90 % dans notre zone d'activité.



Nous garantissons l'égalité des salaires entre collaboratrices et collaborateurs.



Nous augmentons la proportion de femmes à l'échelon des cadres.



Nous ciblons une poursuite de la relation de travail avec nos apprentis au terme de leur formation dans au moins 70 % des cas en moyenne.